

LEGOULX

Familles LEGOUX, LEGOULX, LEGOUZ Pouancé, Carbay, Châteaubriant

Vous avez téléchargé ce fichier sur le site d'histoire d'Odile HALBERT <http://www.odile-halbert.com> sur lequel vous trouverez l'histoire du Haut-Anjou, de la baronnie de Pouancé, mais aussi Craon, les actes notariés, les chartriers, les modes de vie ... ainsi que mes adresses courriel et poste
Fichier créé 1982 Mis à jour 30.11.2017 *Travaux personnels, tous droits de reproduction réservés*

Mes notes personnelles peuvent servir à d'autres, les voici sur l'imbroglie des Legoux :

Histoire.....	1
légende :.....	2
les Legouz de la Boulaye.....	2
les Legoux du Cleray.....	3
les Legoux de Gallerne, Châteaubriant.....	5
Legoux de la Haranchère.....	6
les Legoux de la Salle, Carbay.....	7
Les Legoux des Mortiers.....	8
postérité Legoux.....	10
divers.....	11

Histoire

Le patronyme LEGOULX, LEGOUZ, se rencontre dans le pays Pouancéen, très probablement rattachés à ceux de Noyal-sur-Brutz, & de Fay-de-Bretagne (in Fonds Freslon, AD44) - dans le Baugeois, & en Sarthe.

Le dictionnaire étymologique MORLET (1991) ne le différencie pas des GOUST, GOUT, GOUX de Goust localité dans le Midi de la France, ou Gouze localité des Pyrénées-Atlantiques, localités désignant probablement d'anciennes colonies de barbares, les Goths.

Citons également dans le pays de Campbon en Loire-Atlantique les ruines du château du Goust, actuellement mises en valeur par une association.

La présente étude est une synthèse de mes connaissances sur ce patronyme, qui complètent des travaux précédents cités ci-dessous. Je me suis attachée à cette famille, dont je ne descends pas, en tant qu'histoire de la baronnie de Pouancé, et des gentilshommes mi-Bretons, mi-Angevins, qui ont vécu l'ambiguïté de la frontière bretonne.

Selon mon hypothèse, dans la région de Pouancé, des bretons seraient venus des Côtes-d'Armor, soit à la suite de Duguesclin en 1380 soit avec les Anglais, d'où, entre autres les Allaneau, Cupif, Hirel etc... Compte-tenu des alliances, les Legoulx de Pouancé pourraient être d'anciens Bretons.

Selon Jean Luc Deuffic, la base de la BL de Londres possède un ouvrage ainsi décrit :

"Written for Jehan Le Gous, notary and secretary of Charles VII, by Pierre le Fevre, inscription f.192v, 1460. In addition, the border decoration includes the motto "Je glane nous", a near-anagram of Jean Le Gous/Jehan Le Gous; peapods, a pun on the name 'Gous'; holly, for which the French 'houx' rhymes with Gous; and heraldic devices, perhaps relating to the Le Gous of Bretagne or Bourgogne. Sold to Edward Harley, 2nd Earl of Oxford, by Nathaniel Noel, bookseller, 13 August 1724 ..."

A ce jour, ce Jehan Le Gous ne peut être relié. L'étude de ce document permettra-t-il d'y voir plus clair dans le puzzle de ces famille Le Gouz ?

La famille Le Gouz qui apparaît à Pouancé est également une famille vivant en gentilhomme et s'appauvrissant, donc une illustration du phénomène d'appauvrissement étudié par Michel Nassiet dans "Noblesse et pauvreté"

légende :

- « texte entre crochets » : ma retranscription exacte de l'acte original
- **grand mère dudit Pierre Pancelot** : en rose un passage du texte original apportant une indication filiative
- **[tante maternelle]** : en italique bleu foncé, le commentaire filiatif - ne pas confondre avec le texte original

les Legouz de la Boullaye

Selon François LE GOUZ de la Boullaye, qui écrit en 1653, ses ancêtres seraient arrivés en Bretagne, venant d'Angleterre, au V^e siècle, puis son arrière-grand-père serait venu de Bretagne à Baugé en 1480.

Raoul LE GOUZ Quitte l'Armorique pour s'installer ca 1480 à Baugé x Perrine de MONTORTIER Fille d'un magistrat de Baugé

1-LE GOUZ

11-LE GOUZ S^{gr} de Bordes x Jeanne BAULT de la Boullaye Fille unique & héritière de la terre de la Boullaye en Bocé.

111-François LE GOUZ de la Boullaye °Pontigné au château de Bordes 23.7.1623†Isaphan 1668 SP x 20.8.1662 Elisabeth GAULTIER de Bruslon (StLaurent-des-Mortiers, 53)

112-Jeanne LE GOUZ marraine (s) le 20.6.1634 à Pouancé de Henry Delaunay fils de écuyer René & Françoise d'Andigné x Jean d'ANDIGNÉ écuyer Sr de la Chasluère

12-Raoul LE GOUZ



*Jeanne Legouz femme de Jean d'Andigné Sr de la Chasluère,
marraine le 20.6.1634 à Pouancé de Henry Delaunay fils de écuyer René & Françoise d'Andigné*



Portrait du Sieur de la Boullaye-le Gouz en habit Levantin, connu en Asie, & Afrique sous le nom d'Ibrahim-Beg, & en Europe sous celui de Voyageur Catholique.

François LE GOUZ de la Boullaye, peu attiré par la vie de gentilhomme campagnard, s'embarque en 1644 pour l'Irlande, puis l'Espagne dans l'espoir de gagner la Perse. De retour en France fin 1644, il ne rentre pas dans le Baugeois, malgré les exhortations de ses parents, & écrira plus tard : « ma curiosité n'étant pas satisfaite, je prenais mon chemin pour le Levant ». Après 4 ans en Perse, & retour par l'Irak, la Syrie, la Palestine & l'Égypte où il contemple les Pyramides, il est reçu par Louis XIV qui veut le voir en habit levantin, & lui demande d'écrire ce qu'il a vu. En 1653 il fait paraître à Paris les « Voyages & observations du sieur de la Boullaye Le Gouz » suivi d'une édition enrichie sortie en 1657 à Troyes. Il joue à la fin de sa vie, un rôle de dimension nationale, appelé par la Compagnie des Indes récemment créée. En Perse il a de magnifiques funérailles sur l'ordre du Shah (selon Roland HOULIER : *Le Gouz de la Boullaye*, in Bull. 3, p.10-17, 1989 de la Fédération des Sociétés Savantes du Maine-et-Loire).

les Legoux du Cleray

Selon B. Mayaud (†12) les LE GOUZ de la Gohardière, du Cleray & de Vaux ont une origine commune. Hosteliers puis avocats. (généalogie in B. Mayaud)

Jean LE GOUZ †/1575 Hostelier « à l'enseigne de l'image de S^{te}Barbe ». Fils de Thomas, boucher x /1530 Anne GRUDÉ

1-Pierre LE GOUZ °ca 1532 †1604 Hostelier « à l'enseigne de la coste de la baleine » x Anne REPUSSARD

2-Yolande LE GOUZ x Guillaume **BONNET**

3-Appoline LE GOUZ x Jean **LANDAIS**

4-Françoise LE GOUZ x Justin **CHAILLOU** Dont postérité GRELIER

n.h. Anselme LEGOULX Lieutenant du 1^{er} chirurgien du roi x Marie COLIN

1-Guy LEGOUST écuyer Sr de Vau x Grugé 26.2.1680 Renée ALLANEAU Fille de n.h. Guy & de Jeanne Suhard cf dossier ALLANEAU

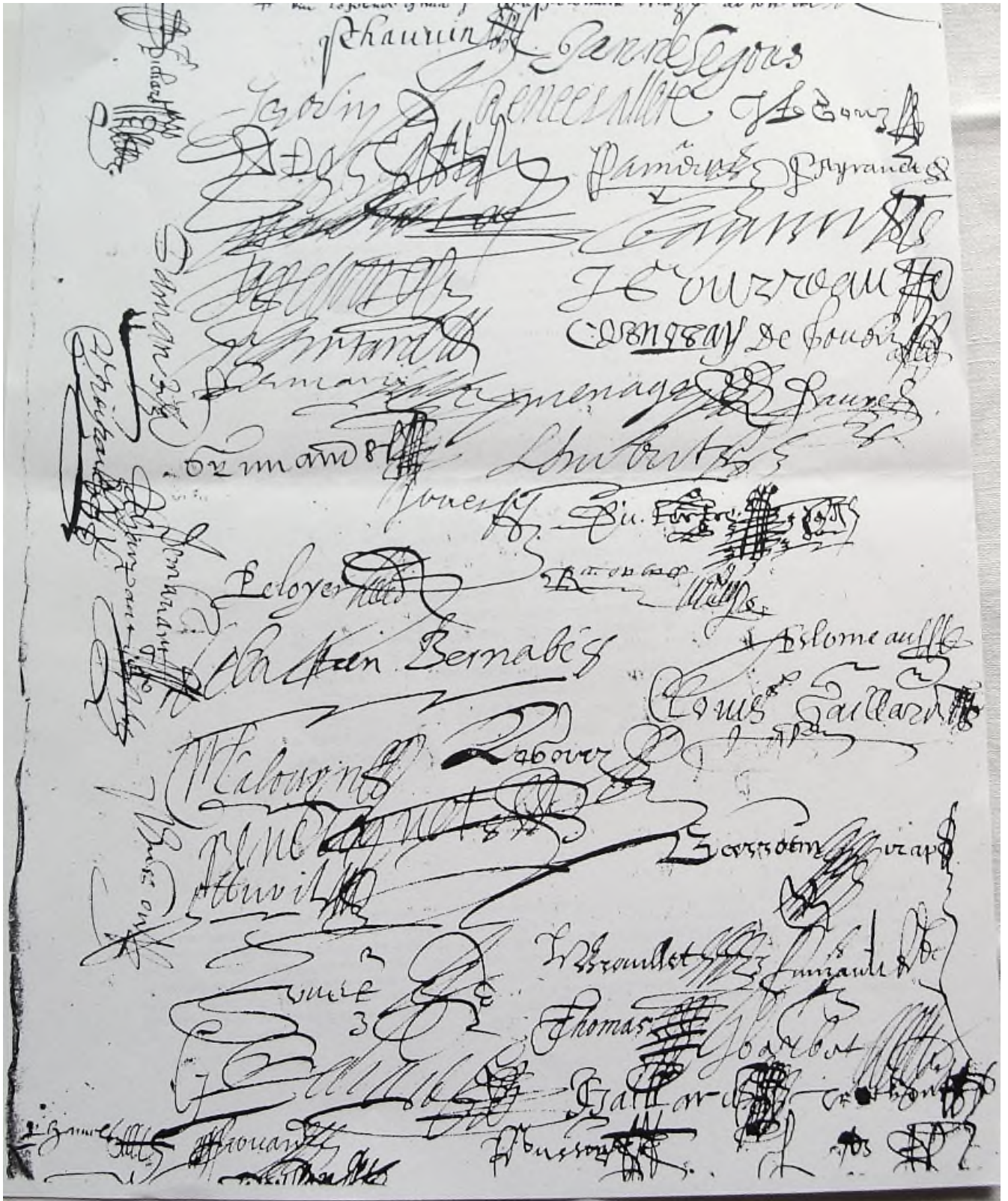
Le 2.1.1626 d^{vt} Louis Couëffe N^{re} Angers, Jacques Legouz écuyer S^r du Cleray D^t en sa maison de Becherelière paroisse d'Epiau, fils et héritier de ff noble homme Jacques Legouz vivant S^r de la Gohardière et Me Jacques Hiron avocat à Angers (AD49)

Le 8.12.1631, Jacques Legouz S^r du Cleray d^t Angers ^{Trinité}, poursuite contrainte emprisonnement & saisie de ses biens à faute de payer 580 L de principal du C^t passé par Louis Couëffe le 24.7.1628 ; & 18.3.1633 led. Branchu a reçu contant 280 L de principal (AD49-5^E6/108^{bis} d^{vt} Louys Couëffe N^{re} Angers)

« Le jeudi 15 novembre 1612¹ après midy Au traité et accord du futur mariage d'entre noble homme M^e Pierre Chauvin sieur de la Hurtandière advocat au siège présidial d'Angers, filz de deffunct noble homme Urban vivant advocat au siège roial de Saumur et de damoizelle Renée Vallette sa femme d'une part, et damoizelle Janne Legouz fille de deffuncts honorables personnes M^e Jan Legouz sieur du Cleray aussy advocat audit siège présidial et de Nycolle Bodin sa femme d'autre part, et auparavant aucune bénédiction nuptiale furent faicts et accordés entre eulx les accords pactions et conventions matrimoniales qui ensuivent ; pour ce est il que par devant nous Guillaume Guillot notaire du roy à Angers furent présens en personne soubz mis et obligés ledit sieur de la Hurtandière et Janne Legouz demourans en cette ville, lesquels recogneurent et confessèrent avoir sur ledit traité de mariage et par l'avis et

¹ AD49-5^E5/100 devant Guillaume Guillot notaire Angers

autorité et consentement de leurs parens et amis accordé et convenu ce que ensuit, c'est à savoir que ledit Chauvin (f°2) de l'autorité et consentement de ladite sa mère et ladite damoizelle Janne Legouz assistée de noble homme Jan Bodin sieur de Brizay conseiller du roy, juge magistrat audit siège présidial son oncle et curateur maternel, honneste homme M^e Jacques Legouz sieur de la Gohardière avocat audit lieu son oncle et curateur paternel [^o1595, qui va épouser en 1620 Louise d'Andigné, et sera échevin d'Angers] et d'autres leurs parens et amis cy après nommés pour ce assemblés, ce sont réciproquement et mutuellement promis et promettent mariage l'ung à l'autre et le sollemniser en face de ste église cathollicque apostollicque et romaine touteffois et quante que l'ung en requéra l'autre, cessant tout légitime empeschement, pris et prennent avec tous leurs droictz successifs noms raisons et actions mobilières et immobilières escheuz et à eschoir, a conditions touteffois que des premiers et plus clairs deniers de ladite future épouse et qui luy pourront appartenir et estre deubz par l'événement et issue des comptes qui luy seront renduz par sesdits curateurs, il y e, aura et demeurera la somme de 1 500 livres tz de nature de meuble commung pour entrer en leur (f°3) future communauté, et le parsus sera et demeurera, est et demeure de nature d'immeuble et propre patrimoine et matrimoine de ladite future épouse, ses hoirs ; a ledit sieur de la Hurtandière promis et demeure tenu les mettre convertir et employer incontinant après la réception qu'il en fera en acquest d'héritage pour et au nom et proffict d'elle et les siens et leur demeure de ladite nature de propre, autrement et à deffault duquel employ et acquest en a ledit futur espoux dès à présent vandu créé et constitué, vand crée et constitue sur ses propres à ladite future espouze ses hoirs rente ou intérêts à la raison du denier vingt desdits deniers immobilisés ou de ce qui en pourra rester à employer, rachaptable touteffois icelle rente par ledit sieur de la Hurtandière ses hoirs qui à ce faire seront contraincts 2 ans après la dissolution dudit mariage, en paiant et reffondant à ladite future espouze ses hoirs lesdits deniers réputés propre avec les arrérages de ladite rente ou intérêts si aucuns sont lors deubz (f°4) sans que iceulx deniers les acquestz qui en seront faicts, ne les actions en procédant puissent aucunement entrer ne thomber en ladite communauté ; et pour le regard dudit futur espoux, a aussi esté accordé que des deniers qu'il a et luy peuvent estre deubz et appartenir tant en obligations constitutions de rentes contract pignoratifs et autrement, il y en aura et demeurera mesme somme de 1 500 livres tz de ladite nature de meuble commung qui entrera en ladite communauté, et que le reste et parsus luy demeurera et aux siens de nature de propre immeuble sans pouvoir entrer en icelle communauté, laquelle s'acquérera entre eulx du jour de leurs espouzailles nonobstant la coustume du pais d'Anjou, à quoy et toutes autres choses contraires ils ont pour ce regard dérogé et dérogent ; et au surplus a ledit futur espoux assis et assigné assiet et assigne à ladite future espouze douaire coustumier cas d'iceluy advenant ; tout ce que dessus respectivement stipullé (f°5) et accepté poar les partyes, lesquelles à l'effect entretien et accomplissement dommages etc se sont respectivement obligées elles leurs hoirs renoncant etc foy jugement et condamnation, fait et passé audit Angers maison dudit sieur de Brezay en présence de noble homme Jean Grimaudet sieur de la Gautrye procureur du roy, Baptiste Poisson son gendre avocat du roy en ladite élection, Guillaume Amyrault sieur de Fabusson, honneste homme M^e Philippe Barottin sieur de Senesay avocat audit Angers, honneste homme Pierre Legouz, André Delhommeau sieur de la Touche [*oncle paternel de l'épouse*], noble homme M^e René Dutertre sieur du Petit Bois procureur du roy en l'élection de Saumur, Christofle Dutertre procureur fiscal de Doué, Clovis Gaillard sieur de Touschie, Jan Brouillet sieur des Thébaudières, M^e Arnauld Saman avocat audit Angers, noble homme Jacques Jouet sieur de la Saullaie, Gabriel Jouet le jeune procureur du roy audit siège présidial, René Hamelin sieur de Richebourg avocat, Claude Trochon sieur de la Menardaye, M^e Allexandre Bachelet conseiller au grenier à sel, noble homme Sébastien Bernabé sieur de la Boullaie, M^e Jan Callouin S^r de Bellemare conseiller au grenier à sel de Saumur, M^e René Pichard, M^e Pierre Brisson lesné, M^e Pierre Brisson son filz, M^e Jacques Demariant avocat, noble homme François Lanier sieur de Sainte Jame conseiller du roy, Pierre Ayrault, René Louet lieutenant particulier, René Bautru acesseur, Jacques Garreau sieur des Blaisudière, Clément Bryollay sieur de la Rougeraye, Symon de Gouby sieur des Rivières, René Chotard sieur de la Chenetreye, (blanc) Hubert sieur de Lassé conseiller du roy, Guillaume Mesnage et Estienne Dumesnil advocats du roy audit siège, René Lefebvre écuier sieur de la Furonnière mayre et autres parens et amis 51 signatures »



les Legoux de Gallerne, Châteaubriant

Les Legoux (-gouz, -goux) seraient issus de la petite noblesse angevine, car Gallerne est situé à Vihiers près de Chemillé (PACAULT A, Opus cité). On les remonte à François Legouz S^r de Gallerne qui sert Jean de

Laval baron de Châteaubriant comme maître d'hôtel, puis son successeur le duc Anne de Montmorency. Il s'installe dans la région de Châteaubriant avant 1542 et en informe le duc :

« Monseigneur, le bien et honneur que je reçus de vous deux est si grand que j'ai délibéré de laisser ma maison de Gallerne pour venir en une que je fais bâtir à quatre lieues de Châteaubriant, afin de m'approcher avec mon petit mesnage » (Musée Condé, série L t23 f°44 date inconnue - cité in PACAULT Antoine, *Grands seigneurs de cour et gentilshommes provinciaux en Bretagne entre 1550 et 1650* in KERHERVÉ Jean et Coll., *Noblesse de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, 1999).

Le manoir du Boiscoutard est à Soudan, à 13 km de Châteaubriant, le long de la frontière Anjou-Bretagne, à 2 km seulement du bourg de Carbay en Anjou. La position de ce manoir rappelle la Hée, qui est elle aussi le long de la frontière ! Son fils, René Legouz S^r de Gallerne, habitera en 1580 à la Baguais à S^tJean-de-Béré près Châteaubriant.

François LEGOUX S^{gr} de Gallerne fidèle du duc de Montmorency x N.

1-Catherine LEGOUX °Châteaubriant 10.12.1536 Filleule de Catherine de Tiercent, de Julienne de Coesme et de François de Québriac S^{gr} de Bagaye

2-René LEGOUX S^r de Gallerne, la Bagaye, Labinaye Parent de Louise Legoux épouse de Jean de Couesmes. Il demeure en la maison de la Bagais à S^tJean-de-Béré près Châteaubriant en 1580 (AD44-E1303) x Janne DU HALLAY Fille de N. †1580 et Janne Du Breout †1580/ et qui hérite de la Haranchère

21-René LEGOUZ S^r de la Haranchère

François LEGOUX S^{gr} de Gallerne x N.

1-Catherine LEGOUX °Châteaubriant 10.12.1536 Filleule de Catherine de Tiercent & de Julienne de Coesme & de François de Québriac S^{gr} de Bagaye

Curieusement, d'autres Legoulx coexistent sur Carbay à quelques centaines de mètres seulement du Boiscoutard, et on peut regrouper les Legoulx en 2 branches géographiquement voisines : les Legoulx de Gallerne, la Harenchère, Boiscoutard, et ceux de la Salle, Boishougard, Mortiers. Ces derniers sont liées au clan d'Ollivier Hiret S^r du Drul, qui n'hésite pas à être caution pour eux.

Legoulx de la Haranchère

La **Harenchère** de Legoulx de Gallerne, la Harenchère, et Boiscoutard, devenue aujourd'hui « la Harençère », est située à 2 km de Fercé, sur la paroisse de Noyal-sur-Bruz, et relève le 20.11.1580 de la juridiction de la Lande-à-la-Mère dans la vicomté de Fercé (AD44-E1303 devant la court de Rennes).

La Haranchère appartient en 1513 à Guillaume de Coësmes, passe vers 1622 aux Legoux de Gallerne par les femmes avec Janne Du Hallay épouse de René. En 1631, Samuel d'Appelvoisin, vicomte de Fercé, veut opérer sur elle un retrait féodal et François Legoux S^r de la Haranchère et Christine Legouz D^{ame} de la Lande vont subir un procès, qui dure 4 ans (AD44-E1303 nombreuses pièces).

Leur demi-sœur Renée Legoux est décédée sans enfants chez François et il a hérité de ses biens. La métairie de la Haranchère appartenait pour 2/3 et 1/6 à sa sœur, et pour 1/6 à lui, car elle avait dû faire l'objet d'un partage en 3 puis en 2. Ce type de parts en indivis se trouvait fréquent à l'époque.

François a recueilli la part de sa sœur, mais le vicomte de Fercé ne l'entend pas de cette oreille. En tant que seigneur de la vicomté dont relève la Haranchère, il entend faire jouer la vieille coutume de la deshérence. Pourtant honnie et abandonnée dans une partie de la France, cette coutume, donne au seigneur le droit de recueillir une part des biens de la succession d'un propriétaire décédé sans enfants.

Le malheureux François est menacé d'emprisonnement, car bien entendu il refuse de se plier à cette coutume. Renée Legouz était fille de D^{elle} Renée Duboys femme du †S^r de Gallerne, et son droit de deshérence lui donne les 2/3 et la 1/2 de l'autre 1/3 de la métairie noble de la Harenchère.

François se défend avec la donation que sa demi-sœur lui avait fait avant de mourir, car il y a seulement deshérence en l'estoc des Dubois pas dans celui des Legoulx. En fait, Samuel est un gestionnaire exigeant et il a laissé un volumineux procès disponible aux archives.

éléments de généalogie selon AD49-5^E8/271 du 7.7.1637

René LEGOUX S^r de Gallerne †1637

1-François LEGOUZ S^r de la Haranchère Vivant en 1637

On a la preuve certaine que François Legouz de la Haranchère est le fils de René Legoux de Gallerne dans l'acte suivant : Le 7.7.1637 François Legouz écuyer S^r de la Haranchère dt en sa maison de la Lande à la Mère à Villepot, transige avec Jehan de Ballodes écuyer S^r de la Rachère mari de D^{elle} Hélye Huret dt en sa maison à Noëllet, tant en son nom que comme procureur de Delle Renée Huret veuve de Nicollas Legouz vivant écuyer S^r de Boisougard par procuration passée dvt Cavier N^{re} à Châteaubriant, Me Ollivier Huret sieur du Drul avocat à Angers y dt procureur de n.h. Charles et Pierre Huret S^r du Grée et de la Bisacière, et en vertu de leur procuration passée par Coconier Nre de Pouancé, lesdits Pierre, Charles, Hélye et Renée Huret héritiers au paternel de †Philippe du Huret vivant écuyer S^r de la Hée et Delle Henriette de Portebise, veuve donataire du †sieur de la Hée, dt à Angers la Trinité. Un arrêt a été rendu au parlement de Paris le 6.6.1635 et le contrat d'échange fait entre le †S^r de la Hée et †René Legouz vivant écuyer sieur de la Gallerne père dudit sieur de la Haranchère du 25.6.1610 mentionné par ledit arrêt est et demeure nul et de nul effet (AD49-5E8/271 Serezin Nre Angers)

François LEGOUZ écuyer S^r de la Harenchère x1 N. PELLERIN x2 Catherine LEBRETON

1-Jean LEGOUZ °Noyal-sur-Brutz 27.7.1629

2-François LEGOUZ °Noyal-sur-Brutz 21.10.1631

3-Philippe LEGOUX °Villepôt 13.6.1632 Filleul de Philippe Jacquelot Cr du roi au parlement de Bretagne, en présence d'un Hunault, et baptisé par le curé de Noyal

4-Guillemette LEGOUZ (du x2) °Noyal-sur-Brutz 20.9.1634

5-Julien LEGOUZ °Villepôt 14.7.1633 Filleul de Françoise de Coesmes dame de la Gorretière

6-René LEGOUZ °Noyal-sur-Brutz 18.4.1636 Filleul de René de La Motte S^r du Boisbriand & de Françoise Legouz D^{ame} de la Duchais. Ce baptême figure également sur le registre de Villepôt même date mêmes parrainages

7-Michelle LEGOUZ °Noyal-sur-Brutz 1.6.1637

les Legoux de la Salle, Carbay

Jean Legoulx S^r de la Salle d' à Carbay

témoin à Angers de Nicolas Alasneau le 25.4.1551 (AD49-5E5/170)

Julien Legoulx S^r de la Salle d' à Pouancé

témoin à Angers de Jean Alasneau le 10.3.1551 (AD49-5E5/171)

Jean LEGOULZ n.h. S^r de la Salle Parrain à Carbay le 20.1.1605 avec Louise Baudon dame de la Touche-Bonneau (donc épouse de Louis Gault) de Marguerite Letort fille de Jean & de Marguerite Laize x Françoise LADVOCAT

Les Legoux de la Salle, qui feront ceux du Boishougard et Mortiers, sont implantés dans le Pouancéen avant 1551, date à laquelle noble homme Jullien Legoux S^r de la Salle habite à Pouancé, et accompagne à Angers Jean Alasneau, mari de Renée Huret, pour l'achat de la Terpinaye et de la Bertaudaye à Armaillé. Ces liens d'affaires entre Julien Legoulx et Jean Alasneau le fermier de Pouancé, attestent d'une ancienne implantation des Legoulx dans la région de Pouancé (AD49-5E5/171 Adrien Leconte à Angers).

Les Legoulx de la Salle de Carbay et ceux du Boishougard sont les mêmes puisque Jullian Legoulx écuyer S^r de la Salle rend aveu en 1606 pour son clos de landes nommé « la Davyaye » en S^tAubin-de-Pouancé (AD44-B13130 - 1606 - rentes et devoirs des lieux du village de Neupville et partie des Lades qui en dépendent, et des Boisteillon tenus de mondit fief de la Ricordelière autrefois appelé « l'assiette » à terme de Noël)

et celui de 6 journeaux², dépendant de son lieu du Boyshougard. Les Legoulx de la Salle s'allient aux familles nobles de La Pouëze, Briand, d'Avoine. Les Legoulx des Mortiers en sont issus en s'alliant aux Hiret.

Ils traitent leurs affaires dans le clan Hiret. Le 26.11.1610 Ollivier 2^e Hiret est caution de Jehan Legouz écuyer S^r de la Salle, qui demeure à Carbay. Celui-ci emprunte 300 L à 6,25 % aux chanoines de S^tPierre d'Angers (AD49-5^E5/216 René Moloré N^{re} Angers). Jehan Legoux vend le 12.4.1622³ l'obligation à Nouvelle Tramblay femme de Jullien Janvier, qui rembourse les chanoines le 20.10.1622⁴. Les 300 L n'ont pas été acheminées à Angers sous forme de pièces de monnaie, mais elles ont été payées à Pouancé, à une tierce personne disposant d'argent à Angers pour rembourser les chanoines. Cet échange d'obligation est utilisé pour éviter de voyager avec la somme.

Le 16.12.1617 Jean Legouz S^r de la Salle, D^t à Carbay, Pierre et Robert Provost frères, marchands à Angers, empruntent 400 L à rente de 6,25 % au chapitre de S^tPierre d'Angers. Olivier 2^e Hiret est encore caution (AD49-5^E5/175 N. Leconte N^{re} Angers).

Le 19.2.1628 Symphorien Brouard ayant les droits de †Baptiste Janvier sergent royal a reçu comptant de n.h. Clément Garande Sr de la Bourdinière avocat au conseil privé du roi en son parlement et de noble et discret Pierre Garande prêtre archidiacre 130 L 7 s 6 d par suite de partages et sentences que ledit Sr de la Bourdinière subrogé au lieu et p lace de Me Ollivier Hiret sur les bien de [Jean Legouz de la Salle](#), selon obligation passée par Camin et Lefenetier notaires au chatelet de Paris le 4.10.1618 à défaut dudit Legoux (AD49-5^E6/105 d^{vt} Louys Couëffe N^{re} Angers)

Le 16.3.1599 Nicolas Legouz S^r du Boishougard est vassal de Thugal Hiret pour la seigneurie de S^tMars : « sous laquelle seigneurie est mon homme de foi noble homme Nicolas Legoux mari de D^{elle} Renée Hiret pour raison de son domaine et appartenances des Mortiers à cause de sadite femme » aveu de n.h. Tugal Hiret S^r de S^tMars à Charles de Cossé baron de Pouancé (AD44-B13130)

Jullian Legoulx écuyer S^r de la Salle rend aveu en 1606 pour son clos de landes nommé « la Davyaye » en S^tAubin-de-Pouancé, et un clos de landes contenant 6 journeaux dépendant de son lieu du Boyshougard (AD44-B13130 - 1606 - rentes & devoirs des lieux du village de Neupville & partie des Lendes qui en dépendent, & des Boisteillon tenus de mondit fief de la Ricordelière autrefois appelé « l'assiette » à terme de Noël)

Les Legoux des Mortiers

Les Mortiers lui sont échus par sa femme Renée Hiret. Ses descendants porteront le titre de *S^r des Mortiers* et le Boishougard sera oublié. Nicolas figure souvent dans les actes de l'époque comme « *S^r du Boishougard* ». Malgré tous mes efforts, je ne suis pas parvenue à identifier ce Boishougard, nom qui ressemble curieusement au Boiscountard.

Le 15.11.1632, Pierre Legoulx qui demeure en la maison seigneuriale des Mortiers à Pouancé, se rend à Angers avec une procuration de Jeanne Jameu, sa femme, pour emprunter 650 L à 6,25 % aux enfants de ††M^e Michel Hiret S^r de la Rouveraye et Catherine Fouin dont Olivier Hiret S^r du Drul, est oncle et curateur. Les intérêts sont payables à Angers une fois par an (AD49-5^E6/109 obligation, d^{vt} Louys Couëffe N^{re} Angers).

contre-lettre

pratique, permettant à celui qui s'est porté solidaire, c'est-à-dire caution, de se retourner contre la famille de l'emprunteur s'il a eu à rembourser le prêt. Elle donne le nom de l'emprunteur en stipulant qu'il a eu l'argent.

² soit 3,1 hectares car le journal vaut 51,72 ares.

³ d^{vt} Fortin notaire de la court de Pouancé, cité in précédent

⁴ Nicolas Leconte N^{re} Angers, attaché au précédent

Olivier Hiret exige la caution de Mathurin Gallinière, auditeur à la chambre des Comptes de Nantes, propriétaire du Boiscoutard. Celui-ci s'empresse de faire signer une contre-lettre au malheureux Legoulx.

Les Legoulx vivent seulement du revenu foncier des Mortiers, c'est-à-dire noblement. Ils ne sont jamais qualifiés de « maître », qui signifie une activité. Ils n'ont jamais tenté les offices de la judicature à Angers. En conséquence, ils s'appauvrissent puisque le revenu des Mortiers, métairie noble possédant un logis pour le maître, n'est pas suffisant sans un emploi. En outre, les Mortiers sont un bien venu par une femme, ce qui atteste une famille noble Legoulx probablement cadette ou ruinée.

Le 28.4.1642, la veuve de Olivier Hiret, Françoise Mallevault, encaisse 3,5 ans de la rente précédente, soit 127 L 6 s. Pierre Legoulx aurait dû se rendre à Angers pour la payer chaque année. Il ne l'a pas fait et a du retard. François Hardy, sergent Royal qui demeure à la Bonnauderie à Pouancé, intervient, sans saisie, c'est à dire à l'amiable. Le sergent royal est un huissier de justice (AD49-5^E6/119 d^{vt} Louys Couëffe N^{re} Angers).

Par contre, l'obligation créée en 1632 était faite sur les biens des neveux de Françoise Mallevault, et non sur les biens de son défunt mari. Elle n'aurait pas du encaisser cette somme.

Renée HIRET Fille de Jean HIREL & de Nicole ALLASNEAU. x/1610 Nicolas **LE GOULX** S^r du Boishougard Ecuyer Parrain à Carbay le 7.1.1607 avec Jeanne Legoulx Dame de Moulinroul, de Nicolas de Bonneray fils de Mr de Bonneray & Nicolle Legoulx. A Pouancé le 22.5.1621 il y a un décès de Nicolas Legoulx S^r des Mortiers & toujours à Pouancé il y a baptême le 9.3.1633 de la grosse cloche dont est marraine Jeanne Jameu épouse de Pierre Legoux S^r des Mortiers

Jean Legoulx S^r des Mortiers laisse à son décès tant de dettes que non seulement l'emprunt de 1632 court toujours en 1695, mais il a fait entre-temps beaucoup de petits, si bien que les Mortiers couvrent à peine le montant total (AD44-B13132 le 16.5.1692 d^{vt} Louis Planté et Clément Esnault N^{res} de la Baronnie de Pouancé).

Son fils Jean Legoulx S^r de Beauchesne, issu de son 2^e second mariage avec Françoise Gacher, vit au bourg de S^t Jouin évêché de Rennes. Il va devoir céder les Mortiers, car l'heure des comptes a sonné le 16.5.1692. Nicolas Pétrineau S^r des Noulis, venant d'Angers, est descendu à Pouancé dans la maison de Marie Denyau, hôtesse, où il a convoqué le Jean Legoulx. Il n'a pas les mêmes égards que ses prédécesseurs vis à vis d'une famille en déclin, et un a un les emprunts et les intérêts sont listés. Ils montrent 2 types de prêteurs : les Pouancéens dans la magistrature et les religieuses de Châteaubriant. On voit à ces deux axes que les Legoulx ne sont ni Bretons ni Angevins, mais les deux à la fois.

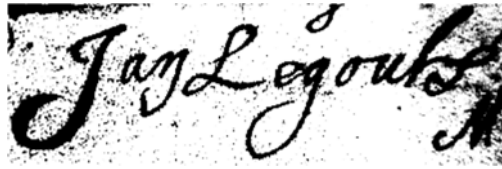
Les Legoulx doivent 600 L à Charles Aveline d'Angers par contrat du 30.11.1630 par Couëffe N^{re} à Angers, plus aux héritiers de D^{elle} Catherine Hiret 122 3 4 s 2 d pour arrérages dudit contrat, compte rapporté par Tibaudière N^{re} à Angers le 17.3.1668, plus 150 L 12 s pour autre intérêts du contrat tant dudit S^r Aveline qu'au S^r de la Guyonnière Guérin mari de Renée Aveline échu le 12.1.dernier - 1 000 L aux religieuses de Châteaubriant par contrat du 15.10.1640 par Olier N^{re}, plus 162 L 1 s d'intérêts - 82 L aux mêmes religieux par contrat du 22.3.1651, plus intérêts dudit contrat 42 L 4 s. Bref, les dettes s'élèvent à 2 263 L et la métairie des Mortiers estimée à 3 000 L passe à Nicolas Pétrineau.

Les Legoux des Mortiers, d'origine noble, ont vécu comme des nobles, sans travailler, et se sont appauvris. Tous les enfants de Jean Hiret des Mortiers et Françoise Allaneau en ont fait de même.

Les Legoulx sont-ils Angevins ?
ou d'anciens Bretons venus
comme les Hiret sur la frontière ?

Il est possible de poursuivre l'étude des Legoulx pour tenter de répondre à cette question, avec mes notes complémentaires, et avec le fonds de la seigneurie de Princé en Forges⁵ près Martigné-Ferchaud, qui contient les aveux de 1436 à 1737 qui intéressent les Jameu, Legouz, Boueste, Jolly etc...

⁵ AD44-B13133



Jean Legoulx écuyer Sr de Beauchesne, parrain à Pouancé le 14.9.1652 de Jean Triquet

postérité Legoulx

- Renée HIRET** Fille de Jean HIREL et de Nicole ALLASNEAU. x /1599 Nicolas **LE GOULX** S^r du Boishougard Ecuyer Parrain à Carbay le 7.1.1607 avec Jeanne Legoulx Dame de Moullinroul, de Nicolas de Bonneray fils de Mr de Bonneray et Nicolle Legoulx. A Pouancé le 22.5.1621 il y a un décès de Nicolas Legoulx S^r des Mortiers et toujours à Pouancé il y a baptême le 9.3.1633 de la grosse cloche dont est marraine Jeanne Jameu épouse de Pierre Legoulx S^r des Mortiers
- 1-Pierre LEGOULX S^r des Mortiers †elle/ Ecuyer « escuier » dans tous les baptêmes de ses enfants Que je suppose fils de Nicolas et Renée Hiret parce que les Mortiers étaient à Jean Hiret, mais le registre de Pouancé ne donne qu'un Pierre Legoulx °Pouancé 2.6.1586 fils de Julien et Madeleine Allaneau x /1624 Jeanne JAMEU †Pouancé 29.3.1644⁶
- 1a-Renée LEGOULX °Pouancé 11.4.1624 Filleule de discret M^{essire} Clément Allaneau prêtre de S^tJacques et de D^{elle} Renée Hiret (s)
- 1b-Jehan LEGOULX écuyer S^r des Mortiers °Pouancé 17.3.1625 Filleul de h^{ble} h. Jean Jameu S^r de Clinchant (s) et de D^{elle} Françoise Le Goux (s) Dont postérité suivra
- 1c-Elisabeth LEGOULX °Pouancé 30.1.1629 Filleule de n.h. Pierre Jameu écuyer S^r de la Mazonnière (s) et de D^{elle} Elisabeth Legouz
- 1d-Catherine LEGOUX °Pouancé 13.4.1630 Filleule de n.h. Mathurin Galinière S^r de Boisaunée C^r du roy correcteur à la chambre des comptes de Bretagne, et de D^{elle} Marye Loiseau femme d'escuyer Anthoine de la Poueze S^r de la Jonchère
- 1e-Pierre LEGOUX °Pouancé 14.3.1631 Filleul de Pierre de La Forest escuyer S^{gr} d'Armaillé et de D^{elle} Gabrielle Thomail (s) femme de Nicolas de La Poize escuyer S^r de Bonneray
- 1f-Angélique LEGOUX °Pouancé 22.11.1632 †idem 23.7.1669⁷ Filleule de vénérable et discret M^e François Thoumin curé de S^tAubin-de-Pouancé, et de D^{elle} Françoise de La Fuye (s) femme de n.h. Mathurin Gallinière C^{er} du roy et auditeur et correcteur en la chambre des comptes à Nantes x Carbay 17.1.1668⁸ Mathurin **GARNIER** °S^tErbлон
- 1f1-Angélique GARNIER °Pouancé 18.7.1669
- 1g-Jeanne LEGOULX °Pouancé 5.7.1634 Filleule de Jean de Ballodes escuier S^r du Verger l'un des 200 maîtres des chevaux légers de la compagnie du roy et de Françoise Hiret fille de Charles escuier S^r du Grée laquelle a déclaré ne scavoit signer
- 1h-Charles LEGOULX °Pouancé 3.9.1635 Filleul de n.h. Charles Hiret S^r du Grée et de D^{elle} Catherine Legoulx
- 1i-Julienne LEGOULX °Pouancé 19.11.1637 Filleule de Pierre de Ballodes chapelain de S^tMars, et de Julienne fille de †Mr de la Duché
- 1j-Jeanne LEGOULX °Pouancé 12.9.12.9.1639 †idem 29.10.1639 Filleule de René Hiret S^r de la Grande Hée et de Catherine Gault épouse du S^r Barré « †fille de Mr des Mortiers, âgée de 6 semaines »
- 1k-Jacquine LEGOULX °Pouancé 10.6.1641 †idem 11.11.1641 Filleule de Claude Viot (s) S^r de Launay de Lyardière lieutenant d'une compagnie entretenue par le roi en la garnison de Brouage, et de Jacquine de La Pouëze, témoin au b : Maurice Barré « †fille de Mr des Mortiers, âgée de 5 mois »

⁶ Marraine le 9.3.1633 avec Charles Verdier écuyer S^r de Lorière capitaine et gouverneur des ville et château de Pouancé et M^e des Eaux et Forests de Pouancé, de la grosse cloche nommée Charlotte et pesant ca 750 livres.

⁷ « †D^{elle} Angélique Legoux épouse de M^e Mathurin Garnier »

⁸ sans filiation mais s de M. Garnier, Angélique Legoulx, Jean Legoulx, François Gaultier, F. Hélyas, Jacquine de la Poëze, René-Julienne Viot, Crosnier, Provost, Pouriatz

- Jehan LEGOULX**⁹ écuyer Sr de Beauchêne¹⁰ et des Mortiers¹¹ °Pouancé 17.3.1625 †idem 7.9.1690 (s) Fils de Pierre LEGOULX des Mortiers et de Jeanne JAMEU. Il vit à la métairie des Mortiers x1 Carbay 23.11.1655¹² Madeleine de LA POUËZE °ca 1640 †Pouancé 21.2.1660 D^{elle} des Mortiers et de Bonneray « décédée aux Mortiers, inhumée en l'église de Carbay » x2 Martigné-Ferchaud 30.8.1660 Françoise GASCHER
- 1-Françoise LEGOULX °Pouancé 16.10.1658 †idem 7.1.1662 Filleule de Claude Lemaiste écuyer et de Françoise Legoulx
- 2-Madeleine LEGOULX °16.9.1657 b Pouancé 20.7.1659 Filleule de M^{essire} François de La Forest S^{gr} d'Armaillé, et de D^{elle} Magdeleine de La Pouëze D^{ame} de la Rachère
- 3-Nicolas-Philippe LEGOULX °Pouancé 30.1.1659 †idem 3.7.1660 Filleul de Philippe Le Chatelain écuyer Sr de Crécy et de D^{elle} Ysabelle Legoulx
- 4-Catherine LEGOUX (du x2 Françoise Gascher) °Martigné-Ferchaud 15.12.1661 x Pouancé 31.7.1689 Pierre **LE BALLUEL** Sr de la Maisonneuve °Piré(35) « Pierre Le Balluel Sr de la Maisonneuve, de Piré ^{StPierre} en Bretagne, et à Delle Catherine Legoulx de la Morinière, *signé Jean Legoulx, Baratte, Catherine Legoulx, Briand, Etienne Rondel, Guionne Balluel, Jean Legoulx* » sans autre mention
- 5-Jean LEGOULX °Pouancé 25.7.1664 Filleul de François Gascher écuyer Sr de la Chapelle. Sr de Beauchesne d' aux Mortiers écuyer Sr de Beauchesne dt aux Mortiers » sur le b de sa fille Jeanne en 1690 – « écuyer Sr des Mortiers » sur le b de son fils Pierre à Pouancé en 1691 x Estiennette RONDEL
- 51-Jeanne LEGOULX °Pouancé 4.5.1690 Filleule de autre Jean Legoulx écuyer Sr des Mortiers, et de Guillemette de Queniou
- 52-Pierre LEGOULX °Pouancé 3.9.1691 Filleul de Pierre de Villemoreau écuyer Sr des Mortiers, et de Paquaire Michel d' au Fougeray diocèse de Nantes, province de Bretagne.
- 6-François LEGOULX °Pouancé 25.6.1665 †idem 10.8.1665
- 7-Jeanne LEGOULX °Pouancé 16.9.1666 †Pouancé 27.9.1666

Pierre Legoulx, sa femme Jeanne Jameu en 1632, Olivier Huret, Leroy notaire (AD49-5^E6/109 dst Louys Couëffe N^{re} Angers)

divers

Le 14.11.1704, Marguerite Michel fille majeure fille et héritière de †François Michel Sgr de Cathebaudaye et **Françoise Legoulx** ses père et mère, en cette qualité en partie héritière de †D^{elle} Jacqueline de la Pouëze sa tante D^t en sa maison de la Cathebaudaye en la paroisse de Fougères en Bretagne, et Delle Renée Guillotin veuve de Jean Goullier vivant Sr du Bois-Cochin aussi héritière en partie de ladite D^{elle} de la Pouëze, demeurant en sa maison de la Camossaye à Carbay, font accord de partage, à savoir que ladite Michel cède ses droits de la succession de ladite D^{elle} de la Pouëze qui consistent en la maison de la Massonnerie et métairie de Raguenet à Carbay, à la charge de ladite Guillotin de payer à ladite Michel 500 L (AD49-E2686 devant Jean Chauvin notaire de la baronnie de Pouancé résidant à Carbay)

Le 21.3.1727 Jean Geslin notaire mari de **Laurence-Catherine Legoux** D^t à la Paigerie à StAignan, baille à $\frac{1}{2}$ la des métairies de Beauschêne au village de StAubin à Pouancé, à Jean Bernard métayer et Marie Touplin sa femme (AD49-5^E40/028) - Le 21.3.1727 Jean Geslin N^{re} mari de **Laurence-Catherine Legoux** demeurant à la Paigerie à StAignan, baille à $\frac{1}{2}$ la métairie de Beauschêne au Boisrouger à StAubin à Pouancé, à Paul Duvacher métayer et Michelle Dpont sa femme (AD49-5^E40/028) - Le 9.10.1727 Jean Geslin notaire et D^{elle} **Laurence-Catherine Legoux** son épouse, demeurant à la Laizerie à StAignan en Craonnais, reconnaît avoir

⁹ Parrain à Carbay le 21.7.1674 avec h:f. Julienne Menager de Madeleine Popin fille de Marie et Claude Rolland (sic)

¹⁰ de Beauchesne sur son x en 1655 à Carbay

¹¹ des Mortiers en 1659 sur le b de sa fille Madeleine

¹² Acte de mariage décalé dans le registre plusieurs pages plus loin

emprunté à Pierre Planté conseiller au grenier à Sel de Pouancé faisant pour Me Anthoine Maugars Sr de la Gaucherye marchand droguiste et Claude Maumussant son épouse demeurant à Angers la somme de 500 L moyennant 10 L de rente (AD49-5^E40/028) - Le 4.6.1742 contrat de mariage de Toussaint Péju notaire royal fils de †Toussaint et Marie-Anne Damaison demeurant à Armaillé, avec Anne-Marie-Catherine Geslin fille de Jean notaire royal et de †Catherine Legoulx, demeurant à la Paigerie à St Aignan-sur-Roë, Elle reçoit du chef de la Delle Legoulx sa mère 1200 L reçues du sieur Bigot sur le prix des héritages de sa mère qu'elle aurait vendu audit sieur de la Lebergeais, plus 300 L de principal dues par ledit Bigot, et son père lui laisse de la communauté de biens la jouissance des métairies de Beauchêne et le jour d'entrée en jouissance Toussaint 1743 ils paieront au sieur Métaireau 1000 L et à Pierre-Thomas Hunault sieur de la Chouinière prêtre chanoine de la Guerche au nom et comme procureur de Delle Renée Hunault veuve de n.h. René [Leinard] sieur de Molizé pareille somme de 1000 L à eux dues pour le restant à payer des 3360 L, et entrera en la communauté de meubles commune 500 L chacun (AD49-5^E40/36 D^{vt} Anthoine Menard N^{re} royal à Pouancé)

Le 30.12.1631, Pierre Legouz M^d poeslier à Nantes, à présent prisonnier aux prisons roiaux de cette ville, & Marguerite Saily V^e de Pierre Legouz d^t à Angers ^{StMaurille}, payé au concierge de la prison 49 L 14 s pour logement & table depuis le 17.12 dernier (AD49-5^E6/108^{bis} d^{vt} Louys Couëffe N^{re} Angers)

Le 7.4.1594 Yolande Legouz dame de la Fontaine Ve de Guillaume Bouvet marchand à Angers donne procuration (AD49-5^E1/109 d^{vt} Duvau N^{re} Angers)

Jehan LE GOUZ A^t à Angers x Nicolle BODIN

1-Nicolle LE GOUZ °Angers ^{StMaurille} 21.9.1596 Filleule de Mathurin Toubanc S^r de Pontbault At & de Marie Le Gouz femme d'André de Chouveau S^r de la Touche

Nicolle LEGOULX †Pouancé 4.5.1640 Inhumée sous le nom de « damoiselle de Bonneraye » x Jacques de LA POËZE écuyer S^r de Bonneray

1-Pierre de La POËZE °14.10.1612 Filleul de Pierre Loyseau S^r de Teillaye

Anne LE GOULX x /1613 Jacques BRIAND écuyer

1-Jeanne BRIAND °Carbay 10.6.1613 Filleule de M^r de la Bissachère & de M^{adame} du Moulin-Raoul

Catherine LEGOULX x / 1640 François d'AVOINE écuyer S^{gr} de la Haye

Claude LEGOULX x Marie-Anne-Madeleine BRULET

1-Jacques-Joseph LEGOULX °ca 1731 Ancien fourier du régiment de royale crava13tte en 1765 x Ancenis 8.10.1765 Louise LEMERCIER V^e de François Guiton

Pierre LEGOUX x Susanne MAHEU

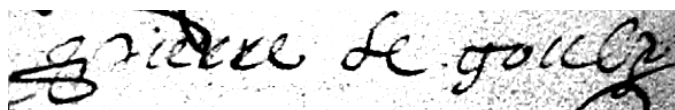
1-Charles LEGOUX x Villepot 24.11.1716 Renée JALLOT Fille de Charles °1646 †1716/ taupier x Marans 13.5.1673 Jeanne CHARDON °Neuville

Charles LEGOUZ chevalier de l'ordre Sr de la Rouelle & de la Joubardière x Charlotte JARRET Dame de la Joubardière par son père

1-Jehan LEGOUZ °StMartin-du-Limet 8.1.1640 Filleul de Renée Jarret (s) femme de Pierre de l'Espinay (s) & de Jehan [Aubron] procureur du roi au présidial de Rennes en bretagne

2-Renée LEGOUZ °StMartin-du-Limet 3.1.1636 Acte retranscrit le .1.1640. Baptisée en la maison seigneuriale de la [Joubardière]

3-Anne LEGOUZ °StMartin-du-Limet 27.3.1641



¹³ M^e Jehan Huret (Hyret -Hyrel) Sieur du Drul à Villepot le 5.11.1618 témoin au mariage de François de Ranfart de Noyal & Anthoinette de [C]joysnard de Villepot, avec Françoise de Coysnard dame du Rouvray & M^e Claude Gouion son fils - à Villepot le 4.8.1622 témoin au mariage de Thomas Grue avec Ollive Passart, avec René Lucas & Pierre Noël - à Villepot le 22.11.1622 au mariage de Noël Susanne de Soudan & Jeanne Chantebel, avec Claude Courgeon & madame du Rouvray - à Villepot le 17.10.1627 au mariage de Jean Jameu "le jeune" S^r de Clinchant avec Françoise Huret, avec M^e Claude Gouion & Mathurin Laizé

